
Monsieur Dan KERSCH
Ministre de l'Intérieur
Boîte postale 10

L-2010 LUXEMBOURG

_____, le _____ 2016

Concerne : Plan d'Aménagement Général de la commune de Roeser

Monsieur le Ministre,

Par deux fois déjà, la population de la commune de Roeser a eu l'occasion de se prononcer contre une politique de croissance excessive de la commune. Dans les deux cas, c'était l'espace entre Berchem et Bivange qui était en cause. Il y a eu le PAP «Jardins du Roeserbann» en 2006 et le projet d'envergure «Fennecken» dans le cadre des plans directeurs sectoriels en 2014.

En date du 24 novembre 2015, le conseil échevinal de la commune de Roeser a présenté dans le cadre d'une réunion d'information le nouveau Plan d'Aménagement Général (PAG) de la commune de Roeser.

Dans le cadre de la procédure telle que prévue par la loi, 199 personnes ont fait usage de leur droit de réclamation dont 103 concernaient le projet Hirschterbiert entre Bivange et Berchem. Il s'agit toujours de la même zone, seule l'appellation change, mais la configuration des lieux reste identique, à savoir qu'elle est coincée entre l'autoroute et la voie ferrée, que le réseau routier est conçu pour une zone rurale et non urbaine, que les nuisances sonores restent présentes et que des terres fertiles disparaissent encore.

Lors d'une 2^{ième} présentation le 8 juin 2016, le collège échevinal a présenté une version retravaillée du PAG.

Bien que le projet Hirschterbiert tel que présenté initialement a été réduit, je suis d'avis que la commune de Roeser devrait absolument suivre les recommandations figurant dans les avis de la Commission d'Aménagement du ministère de l'Intérieur ainsi que du ministère de l'Environnement et laisser les terrains du projet Hirschterbiert en zone verte dans l'attente d'un concept urbanistique global se basant sur tous les plans et études nécessaires restant à présenter encore. De plus, la présentation des nouveaux plans sectoriels prévus par la loi et pouvant influencer fortement le projet Hirschterbiert n'est pas encore faite. Ces futurs plans sectoriels risqueront d'impacter voire d'être en contradiction avec une décision prise prématurément.

Ce n'est qu'au moment de disposer de tous les éléments nécessaires que le projet Hirschterbiert qui est, comme illustré ci-avant, fort contesté par les citoyens de la commune de Roeser, pourra être valablement étudié et qu'une décision définitive pourra être prise en parfaite connaissance de cause.

Pour toutes ces raisons, je vous prie, Monsieur le Ministre, dans l'état actuel des choses et dans l'intérêt des citoyens de la commune de Roeser, de ne pas approuver le PAG de la commune de Roeser, du moins en ce qui concerne le projet Hirschterbiert, et cela faute d'avoir à votre disposition tous les éléments et toutes les informations nécessaires et indispensables à une prise de décision posée, réfléchie et en parfaite connaissance de cause.

Signature